

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du mercredi 21 février 2018**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du compte-rendu de la séance précédente,
- 2) Délibération :
 - Gestion des délaissés du Département,
- 3) Présentation du Compte Administratif,
- 4) Préparation du Budget,
- 5) Prix des cases de columbarium et de la dispersion des cendres,
- 6) Compte-rendu de la commission "Embellissement",
- 7) Compte-rendu de la communauté de communes Val de Bouzanne.

Informations et questions diverses :

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 9 pouvoir : 1 Votants : 10	<u>Date de Convocation</u> : 13 février 2018 <u>Date d'affichage</u> : 13 février 2018
--	---

L'an deux mil dix-huit et vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Philippe AMEYE, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU, Marc DEHECQ, Chantal HIBERT, Éric DESMET, Damien FRADET.

Absent : Catherine FLÉCHAIRE

Pouvoir : Catherine FLÉCHAIRE a donné pouvoir à Chantal HIBERT

M. Philippe AMEYE est arrivé à 20h55.

Vote du secrétaire de séance : Claudine BAYLE

ORDRE DU JOUR

1) Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

2) **Délibération :**

– Gestion des délaissés du Département

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier du Département en date du 02 février dernier concernant la gestion des délaissés situés le long des routes départementales n° 19, 19d, 51 et 38.

Etant donné que le PLU de la commune identifie les éléments de paysage à protéger, à mettre en valeur et à requalifier, le Département souhaite nous confier la gestion et l'entretien de ces délaissés en signant une convention (mise à disposition consentie et acceptée à compter de la date de la signature et ce jusqu'au 31 décembre 2021).

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la gestion des délaissés,
donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.*

Arrivée de M. Philippe AMEYE.

3) **Présentation du Compte Administratif**

Monsieur Philippe Viaud, adjoint au Maire, présente le compte administratif de l'année 2017. Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 99 365,42 €, un déficit global d'investissement de 29 023,82 € et résultat de fonctionnement reporté de 70 341,60 €.

4) **Préparation du Budget**

Afin de préparer le budget le conseil municipal liste les travaux à prévoir, à savoir,

- La réfection des toitures sur les bâtiments communaux,
- Des travaux de voirie,
- Des travaux complémentaires à l'église (comment payer si la subvention de la Fondation du Patrimoine ne couvre pas les frais engagés)

5) **Tarifs des cases de columbarium et de la dispersion des cendres**

Actuellement, la case de columbarium est prévue pour recevoir 4 urnes. Il faudra racheter des cases pour 2 urnes et des cavurnes pour 1 urne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instaurer pour les cases de columbarium et pour la dispersion des cendres les tarifs suivants :

	Cavurne	2 urnes	4 urnes
30 ans	250 €	650 €	1 000 €
50 ans	350 €	850 €	1 400 €
Temporaire	1 € par jour		

Dispersion des cendres 30 €

Ces tarifs comprennent l'attribution obligatoire d'une plaque.

6) Compte-rendu de la commission "Embellissement"

Dans le bourg : plaquettes sur les pieds des rosiers, bâche et graviers autour du monument, fleurissement du pied du mur (route de Mers et cantine)

Contact avec 2 sociétés pour des démonstrations de matériel.

Possibilité d'avoir l'aide du CPIE

Cimetière : carrés (C et D) à laisser en herbe

Prochaine réunion : samedi 03 mars 2018 à 10 heures

Etudier le tour de l'église (caniveau.....)

Questions diverses et informations

- Ramée : prêtée au Club VT Tranzault pour un cyclocross à Neuvy Saint Sépulchre en fin d'année. Les toiles ont subi des dégâts suite à un gros coup de vent car elle était mal arrimée. Le conseil municipal décide de faire payer la réparation de l'accroc dans la toile neuve (56 €) à l'association.
Revoir les conditions de contrat de location (assurance)
- M. Philippe Ameye, second adjoint, rappelle que l'inauguration des travaux de l'église aura lieu le 30 juin 2018 et que la messe aura lieu à 18h30.
- Communauté de Communes Val de Bouzanne : 2 panneaux touristiques sont installés à Argenton à la sortie de l'autoroute. Il faut faire évoluer le mode de ramassage des ordures ménagères (notre système est bon, il faut savoir où emmener nos déchets).
- Réparation du tracteur-tondeuse : Réparation au minimum 1 500 €, remise en état complète 6 500 €. Le conseil municipal décide de réparer au minimum : 1 500 €.
- RPI Lys. Sarzay. Tranzault : Aucune suppression de classe sur notre RPI , ni pour celui de Mers Montipouret pour la rentrée 2018. Mais il faut réfléchir à une réorganisation.

Prochaine réunion le 21 mars 2018 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 23 heures 50.